AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement COMMUNE de LA CHAPELLE-ANTHENAISE

Une consultation du public fixée par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2022 se déroulera sur la commune de La Chapelle-Anthenaise **du lundi 2 janvier 2023 au lundi 30 janvier 2023 inclus**, sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC ADRIER, en vue d'exploiter un élevage de 180 vaches laitières, aux lieux-dits L'Adrier et La Roconnière à La Chapelle-Anthenaise.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairie de La Chapelle-Anthenaise, aux jours et heures habituels suivants :

- les lundi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30,
- les mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h30,

ainsi que sur le site internet des services de l'État en Mayenne <u>www.mayenne.gouv.fr</u> (rubriques : Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-agricoles/Enregistrement).

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans la mairie précitée. Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture – bureau des procédures environnementales et foncières ou par voie électronique : pref-icpe-enregistrement@mayenne.gouv.fr.

Le préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales ou un refus d'enregistrement.